



Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

18 octobre 2018

Construction de l'autoroute A9 – recommandations appliquées

Audit de suivi du Contrôle fédéral des finances (CDF) et rapport de la Commission de gestion du Grand Conseil (COGEST)

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a publié un « audit de suivi du projet de l'autoroute A9 » suite à son examen du projet en avril 2016. Le CDF avait à l'époque formulé une série de recommandations. Selon son nouveau rapport, elles ont été mises en œuvre à la satisfaction des organes de contrôle par l'Office de construction des routes nationales (OCRN), avec l'appui de l'Office fédéral des routes (OFROU). Un rapport de la Commission de gestion de Grand Conseil (COGEST) partage les conclusions du CDF. L'OCRN poursuivra ses efforts dans le cadre du processus d'amélioration continue.

En avril 2016, le CDF a procédé à un audit de projet auprès de l'OCRN dans le cadre de la construction de l'autoroute A9. Les documents relatifs aux appels d'offres, la qualité de la documentation sur l'avancement des travaux et les processus de modification des travaux ont notamment été examinés. Dans son rapport, le CDF a adressé une série de recommandations à l'Office fédéral des routes (OFROU), l'OCRN étant responsable de leur application (voir communiqué de presse du 5 décembre 2016 du canton du Valais).

L'audit de suivi du CDF aujourd'hui disponible conclut que ces recommandations ont été mises en œuvre de manière satisfaisante par l'Office de construction des routes nationales (OCRN), secondé par l'Office fédéral des routes (OFROU). Au cours des deux dernières années, l'OCRN a, avec un appui externe, élaboré et mis en œuvre un catalogue étendu de mesures. Selon le rapport 2018 du CDF, cet ensemble de mesures couvre non seulement les recommandations de 2016, mais prend également en compte d'autres évaluations issues du rapport. La mise en œuvre effective des recommandations du CDF, qui s'inscrit dans un processus d'amélioration continue, est également confirmée dans le rapport de la COGEST établi en vue de la session de novembre 2018 du Grand Conseil. La COGEST a examiné le dossier de l'autoroute A9, en particulier l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations entre septembre 2017 et août 2018, à travers des entretiens avec les responsables de l'OCRN, de l'OFROU et du CDF.

Les rapports du CDF et de la COGEST encouragent l'OCRN à poursuivre ses efforts d'amélioration continue des structures et des processus. Conformément aux conclusions des deux rapports, l'OCRN mettra prochainement au concours le poste d'adjoint technique.

Personnes de contact

Martin Hutter, chef de l'Office de construction des routes nationales, 079 412 74 91

Jacques Melly, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement, 079 559 66 90

